

PROTOCOLE SANITAIRE

Réouverture et fonctionnement des collèges

Mise à jour du 14/05/2020

SOMMAIRE

CONTEXTE	2
PRINCIPES GÉNÉRAUX	3
CAPACITÉ D'ACCUEIL	8
FICHES THÉMATIQUES	
Fiche thématique NETTOYAGE / DESINFECTION	11
Fiche thématique SANITAIRES	13
Fiche thématique ACCUEIL DES ELEVES	14
Fiche thématique SALLES DE CLASSE	15
Fiche thématique GESTION DES CIRCULATIONS	16
Fiche thématique DEMI -PENSION	17
Fiche thématique RECREATION	18
Fiche thématique ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES	19
Fiche thématique ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES	20
Fiche thématique PERSONNELS	21
PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID	25
ANNEXES : FICHES POINTS DE CONTRÔLE	27

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des établissements scolaires après la période de confinement, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Présentation du protocole sanitaire

Le présent protocole sanitaire repose sur les prescriptions émises élaborée par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020.

La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

Le protocole est composé du présent guide relatif aux collèges et lycées, ainsi que de dispositifs d'affichages et de communication qui sont mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes. Chaque guide est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole et de fiches exposant les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- Nettoyage/désinfection des locaux
- Sanitaires
- Accueil des élèves
- Salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves et des adultes
- Gestion de la demi-pension
- Récréation
- Activités sportives et culturelles
- Enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques
- Internat
- Personnels
- Cas suspect ou avéré

Il repose sur cinq fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **La communication, l'information et la formation**

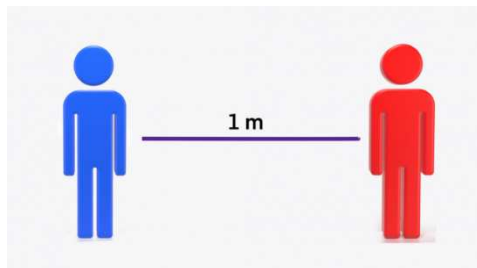
Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne devra pas se rendre à l'établissement. Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les établissements doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.) Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces à l'heure contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire doit faire l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et

d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont aussi prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le port du masque

➤ Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque «grand public». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dit «grand public» de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%) dès le 11 mai à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Le port d'un masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Il appartient à chaque employeur et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

➤ Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale dotera chaque école, collège ou lycée pour que des masques, de même qualité que ceux offerts aux enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) puissent être mis à disposition des élèves qui souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent en user à bon escient.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes, des groupes et des élèves contribue à la limitation du brassage. Les établissements scolaires définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements des élèves entre classes différentes ou de niveaux différents.

Le fonctionnement en classes multi-niveaux ou en classe unique demeure possible, l'organisation mise en place doit permettre, de la même manière, de limiter le brassage avec les autres classes.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

L'arrivée et le départ de l'établissement peuvent être étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents. Ce fonctionnement est conditionné à une étude préalable des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap.

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées).

Les récréations sont organisées par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par des temps de pauses en classe à la fin du cours.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chaque établissement, avec l'appui de leur collectivité territoriale de rattachement, de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide.

Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne peuvent pas accueillir les personnels et les élèves.

La formation, l'information et la communication

La direction de l'établissement, avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. **Cette formation**

doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours.

Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont **informés clairement**, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture (*liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation*) :

Ils devront être informés clairement, notamment (*liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation*) :

- des conditions d'ouverture de l'établissement,
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...),
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 37,8°C),
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève,
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement,
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement,
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves,
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie,
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient **d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse fournira des kits de communication adaptés à cet effet. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés.

Chaque élève doit pouvoir bénéficier de séances d'éducation à la santé concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>

CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil des établissements scolaires dans le respect des fondamentaux décrits dans le présent protocole sanitaire est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement des établissements scolaires en période de pandémie.

La présente partie présente les paramètres permettant d'évaluer cette capacité.

Facteurs de dimensionnement

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

Il convient à chacun des établissements d'évaluer sa capacité d'accueil :

- à partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs ;
- à partir d'une visite des locaux pour une étude de la disposition des salles de classe et autres lieux adaptés à un enseignement pédagogique.
-

Par ailleurs, la nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux pourrait augmenter la charge de travail des agents des collectivités territoriales responsables de cette mission. Il conviendra d'évaluer, avec la collectivité territoriale, les effectifs prévisionnels et les espaces pouvant être traités selon les prescriptions du présent protocole. Cette évaluation permettra également de déterminer les modalités de fonctionnement de l'établissement en matière de salle spécifique et de matériel non individuel. La mise à disposition de lingettes désinfectantes pourrait être de nature à réduire la charge de travail précitée.

Les éléments de dimensionnement

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4 m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.). À titre d'exemple, en plaçant des élèves le long des murs, une salle de 50 m² doit permettre d'accueillir 16 personnes.

La salle doit être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

Facteurs décisionnels

Avant la réouverture, et comme détaillé dans le présent guide, il revient aux collectivités territoriales et aux responsables d'établissement d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves.

La liste ci-dessous présente les principales actions à mener afin de préparer la réouverture.

- Rédiger son schéma d'organisation intégrant les possibilités de transport scolaire.
- Rédiger et déployer son plan de communication.
- Présenter les consignes sanitaires applicables aux usagers et aux personnels.
- Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondi une fois par jour a minima et désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés).
- Dimensionner le nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydroalcoolique, savon liquide, papier essuie-mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.
- Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées.
- Définir les modalités de gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes.
- Assurer la disposition matérielle des classes et des espaces de travail.
- Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection.
- Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante.
- Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves.

FICHES THÉMATIQUES

Rappel des fondamentaux

- ✓ **Maintenir de la distanciation physique**
- ✓ **Appliquer les gestes barrière**
- ✓ **Limiter le brassage des élèves**
- ✓ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ✓ **Former, informer et communiquer**

FICHE THÉMATIQUE : NETTOYAGE ET DESINFECTION

MESURES A APPLIQUER

❖ Nettoyage avant la reprise : "Nettoyage habituel"

- ✓ Si l'établissement est complètement fermé pendant le confinement et n'a pas été fréquenté dans les 5 derniers jours ouvrés avant la réouverture ⇒ nettoyage habituel
- ✓ S'assurer que les protocoles habituels de nettoyage lors de la rentrée scolaire sont appliqués (ex : désinfecter les bacs à condensats, les siphons des centrales de traitement de l'air et système de climatisation).
- ✓ Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 min), contrôler la température (éviter les brûlures).
- ✓ Procéder à des analyses légionnelles pour les points à risque (douches et douchettes) (Arrêté du 1er février 2010).
- ✗ Vider et assécher les éventuels réservoirs d'eau naturelle (eau de pluie).

❖ Nettoyage après la reprise : "Nettoyage approfondi" en 2 étapes

1ère étape, le nettoyage

- ✓ Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- ✓ Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- ✓ Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

2ème étape, la désinfection

- ✓ Utiliser un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476. Les lingettes désinfectantes et conformes à cette même norme peuvent être utilisées.
- ✓ Désinfecter les points de contact manuels en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc...).
- ✓ Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.
- ✓ Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- ✓ Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.
- ✓ Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.

☑ Éviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).

☒ Ne pas utiliser d'aspirateur.

❖ **Fréquence :**

☑ Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

☑ Nettoyer et de désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches ...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, ...
- Le matériel pédagogique sera désinfecté par lingette désinfectante conforme à la norme EN 14476
- Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés.

Actions complémentaires :

☑ Vider et laver tous les jours les poubelles.

☑ Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.

☑ Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe,...).

☑ Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

Prévention des risques pour le personnel :

☑ Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées. (protocole habituel)

FICHE THÉMATIQUE : SANITAIRES

MESURES A APPLIQUER

Sanitaires → *Vie Scolaire*

- ☑ Nettoyage à horaires fixes : 7h30 ; 10h30 ; 12h.
- ☑ Limiter le nombre de personnes présentes dans sanitaires au nombre maximum cabinets et/ou urinoir présent, afin de respecter la distanciation physique.
- ☑ Gérer les flux avec les élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe)
- ☑ S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 m ou neutraliser un urinoir sur 2.
- ☑ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- ☑ Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes dans la mesure du possible en fonction du personnel présent.
- ☑ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Déconseiller l'usage des sèche-mains (**à condamner dans les WC filles**) à air pulsé et les essuie-mains en tissus sont à proscrire).
- ☑ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...).
- ☑ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.
- ☑ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

FICHE THÉMATIQUE : ACCUEIL DES ÉLÈVES

MESURES A APPLIQUER

(vie scolaire)

Attention !! Les élèves en retard ne seront pas acceptés !

- ✓ Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- ✓ Port du masque (ou visière) pour l'accueillant et solution hydroalcoolique (borne sans contact) à sa disposition
- ✓ Port du masque obligatoire pour les élèves.
- ✓ Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de l'établissement ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation physique qui pourra évoluer au cours de la journée.
- ✓ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée et en croisement de flux piéton par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrières...) en collaboration étroite entre l'établissement et la collectivité afin notamment s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- ✓ Privilégier l'entrée par un seul accès (grand portail) pour diviser le volume du flux avec des arrivées échelonnées : les départs se feront par les accès les plus proches (escalier zone maths, escalier zone français, escalier central = salle 25) et par le grand portail.
- ✓ Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).
- ✓ Maintenir les portes d'entrées (porte, portail) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- ✓ Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments (étage, aile...), en lien étroit avec les collectivités territoriales pour tenir compte des contraintes des transports scolaires.
- ✓ Communiquer avec la famille des élèves sur le respect des horaires d'arrivée pour éviter un engorgement à l'entrée (vie scolaire)
- ✓ Proscrire l'accès aux locaux à toutes personnes extérieures à l'établissement (parents, autres accompagnants...) (agent d'accueil ?) **SAUF URGENCES SANITAIRES ET SOCIALES**
- ✓ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.
- ✓ Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains ou utilisation d'une solution hydroalcoolique) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.
- ✓ Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site du collège, pronote) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc...)

FICHE THÉMATIQUE : SALLES DE CLASSE

MESURES A APPLIQUER

La salle de classe doit être aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre : (12 élèves)

- Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique
- Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves.
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables qui seront étiquetées au nom de l'élève et le bureau du professeur (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque...)
- Eviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre)
- Neutraliser le mobilier et matériel non nécessaire (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage).
- Eloigner les tables des portes de la salle de façon à respecter la distanciation sociale lors de l'entrée en classe.
- Limiter les déplacements dans la classe.
- Veiller à limiter les croisements à l'intérieur de la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes. Le format 1 classe = 1 salle doit être le principe.
- Port du masque pour tous.
- Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

FICHE THÉMATIQUE : GESTION DES CIRCULATIONS

MESURES A APPLIQUER

Vie scolaire

Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation:

- Privilégier le sens unique de circulation.
- Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...)
- Assurer une signalétique facile à comprendre au niveau des rampes pour limiter son utilisation. Par exemple : rubalise autour des rampes ou à défaut prévoir une désinfection régulière adaptée.
- Les portes pouvant l'être seront maintenues bloquées en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation Incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- Les portes des classes seront maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.
- Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- Port du masque pour les adultes et les élèves
- Conserver, dans la mesure du possible, les mêmes groupes d'élèves et d'enseignants.
- Limiter les changements de classe par les élèves. **Le format « 1 classe : 1 salle » est le principe.** Préserver un fonctionnement par groupes d'élèves y compris le midi et pendant les pauses.
- Privilégier dans la mesure du possible le déplacement des personnels enseignants et non enseignants.
- Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'établissement et leur fournir les consignes spécifiques.
- Veillez à ce que les matériels pédagogiques aient été désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

FICHE THÉMATIQUE : GESTION DEMI-PENSION

Le nombre d'agents sur le collège sera insuffisant pour assurer la demi-pension.

C'est pour cela que les groupes d'élèves ne seront présents comme suit :

- **Groupes du matin : 3 heures – Arrivées échelonnées des groupes**
- **Groupes de l'après-midi : 3 heures – Arrivées échelonnées des groupes**

*À noter : Actuellement, le collège procède à un recensement du nombre d'élèves souhaitant le réintégrer.
Le nombre d'enseignants potentiellement présents ne permet pas d'assurer l'accueil de l'après-midi.
Ce dispositif sera amené à évoluer selon les conditions d'accueil.*

Pas de prise de repas au collège.

FICHE THÉMATIQUE : RÉCRÉATION

Les pauses seront organisées au sein des salles de classe. Le choix de ne pas utiliser la cours de récréation repose sur le respect de la distanciation sociale et du brassage des élèves (croisement des groupes...)

Les enseignants organiseront des temps de pause.

FICHE THÉMATIQUE : ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

MESURES A APPLIQUER

Activités sportives

- ☑ Limiter la pratique aux seules activités physique de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- ☑ Proscrire les jeux de ballons, sports de contact / sports collectifs.
- ☑ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulés par tous (ou réserver uniquement les manipulations par l'enseignant), ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ☑ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif, ou assurer une désinfection régulière adaptée
- ☑ Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.
- ☑ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Activités culturelles/manuelles

- ☑ Adapter le fonctionnement des salles informatiques, CDI et foyer en mettant à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée et en libre-service, en permettant de respecter la distanciation physique et en limitant le brassage. Assurer une désinfection régulière adaptée.
- ☑ Proscrire le prêt de matériel en dotation collective, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ☑ Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio visuels (projection des visites de musées virtuels...).

FICHE THÉMATIQUE : ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

Les gestes barrières ne pourront être respectés dans les salles suivantes :

- Salle de Techno
- Salles de Sciences (présence de paillasses)
- Salle d'Éducation Musicale
- Salle d'Arts Plastiques

De ce fait, suite à l'injonction du Directeur Académique, ces salles ne pourront être utilisées à l'accueil des élèves.

FICHE THÉMATIQUE : PERSONNELS

MESURES A APPLIQUER

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Pour mémoire, le port d'un masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- Appliquer les gestes barrière.
- Maintenir la distance d'au moins un mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.
- Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires.
- Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage, etc.) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible.
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des professeurs, etc...).
- Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4 m² par agent, à l'exception de ceux dont le poste de travail, dans la configuration de la salle, se trouve contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)
- Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- Rappeler très régulièrement les consignes.

- ☑ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- ☑ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques et d'un point de lavage des mains.

PERSONNEL ACCUEIL/VIE SCOLAIRE

- ☑ Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs (= installation de plexiglass et dotation de casque visière)
- ☑ Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique.

INFIRMIER, SERVICE MÉDICO-SOCIAL, SST

- ☑ Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial et des gants.
- ☑ Mettre à disposition des thermomètres sans contact.
- ☑ Lavage des draps systématique à 60°C (prévoir des sacs hermétiques)

AGENTS DE NETTOYAGE

- ☑ Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage (lavage à 60°C) et de changement quotidien de vêtements du personnel.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- ☑ Préconiser un outillage individuel.
- ☑ Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- ☑ Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- ☑ Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ☑ Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- ☑ Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- ☑ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

PERSONNEL EXTERIEUR À L'ÉTABLISSEMENT

- ☑ Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- ☑ Rappeler les consignes générales (affiches)
- ☑ Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention avec les établissements scolaires auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention, et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

- ☑ Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.
- ☑ Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis à l'entrée des personnels de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.
- ☑ Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

➤ **Salle de réunion/salle des professeurs**

- ☑ Utiliser des sièges distants d'au moins un mètre (soit environ 4 m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face.
- ☑ Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- ☑ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ☑ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ☑ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

➤ **Bureaux**

- ☑ Bureaux individuels : supprimer des placards le maximum d'objets (cadres photos, stylos, etc.) qui compliquent le nettoyage journalier.
- ☑ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ☑ Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).

- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs, etc.).
- Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

ACCUEIL DE PARENTS

- Privilégier la communication à distance.
- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes) et prévoir un nettoyage et désinfection.

PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

✓ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmierie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

✓ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

✓ Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

✓ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

✓ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif

✓ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.

✓ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

✓ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.

✓ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.

✓ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

✓ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir

- ☑ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ☑ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ☑ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ☑ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif

- ☑ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ☑ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ☑ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- ☑ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ☑ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ☑ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

ANNEXES

FICHES POINTS DE CONTRÔLES

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- Veiller à définir un plan de nettoyage des locaux quotidien

- Salles de classe : s'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc., avant l'arrivée des élèves (pour les locaux occupés dans les cinq derniers jours).

- S'assurer que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.

- Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.

- Espace de restauration (si accessible) : s'assurer du nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisation.

- Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

SANITAIRES

- S'assurer de la gestion des flux dans les sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- S'assurer de la limitation du nombre de personnes des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- S'assurer de la bonne aération des sanitaires, vestiaires et/ou douches ou du bon fonctionnement de la ventilation.
- S'assurer de la mise en place de consignes pour l'utilisation des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien des locaux.
- S'assurer de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

ACCUEIL DES ÉLÈVES

- Veiller à la cohérence du planning des accueillants pour l'arrivée des élèves.
- Vérifier la disponibilité du savon et essuie-mains jetable dans les sanitaires ou, à défaut, de gel hydroalcoolique avant l'arrivée des élèves.
- Vérifier que la signalétique entrée/sortie et sens de circulation est en place.
- Vérifier que les portes et portails sont ouverts lors de l'arrivée et qu'ils le restent pendant toute la durée de l'accueil si les conditions de sécurité le permettent.
- Veiller à la cohérence des emplois du temps pour permettre une arrivée échelonnée des élèves le cas échéant.

SALLES DE CLASSE

✓ Avant l'entrée en classe

- Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).
- Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
- Ouvrir les portes.
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation retenu.

✓ Pendant la classe

- Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.
- Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

✓ À la fin de la classe

- Ouvrir les portes.
- Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie.
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique.
- Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).

GESTION DES CIRCULATIONS

- Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place.
- Vérifier que les portes sont ouvertes dans la mesure du possible.
- Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les couloirs.
- Vérifier le port effectif du masque dans les couloirs.
- Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe.
- Veiller à la cohérence des emplois du temps pour limiter le brassage dans les zones de circulation.
- S'assurer de la transmission des consignes aux intervenants extérieurs.

ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

✓ **Activités sportives**

- Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
- Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou de la définition préalable des modalités de désinfection après chaque utilisation.
- Vérifier que les ballons ou le matériel ne sont pas accessibles aux élèves durant les cours.

✓ **Activités culturelles**

- Vérifier que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les élèves.